

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 14-16

Artikel: À propos des installations Livophone
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-732452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

treux-Les Planches ; Dr Robert Rey-Willer, Advokat, von Forel sur Lucens (Waadt), in Lausanne ; und Wilhelm Ulrich, Kaufmann, von und in La Chaux-de-Fonds. Die Verwaltungsratsmitglieder Dr. Egghard, Oberst August Steiner und Dr. Rey führen Kollektivunterschrift unter sich je zu zweien. Geschäftslokal : Löwenstr. 69, Zürich 1.

— 31. Dezember. Unter der Firma **Zentral-Kino A. G.** bildet sich auf Grund der Statuten vom 22. Dezember 1931, mit Sitz in Basel, eine Aktiengesellschaft von unbeschränkter Dauer zum Betriebe des unter dem Namen «Zentral-Kino», in Basel, bestehenden Kinematographentheaters und zu ähnlichen Geschäften. Das Aktienkapital beträgt Fr. 20.000, eingeteilt in 20 Namensaktionen von Fr. 1000. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweiz. Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus 1-5 Mitgliedern. Einziges Mitglied ist Hans Zubler-Bercher, Kaufmann, von und in Basel. Er führt Einzelunterschrift. Geschäftslokal: Mittlere Strasse 140.

— Das Konkursverfahren über die **Aktiengesellschaft für Amateur-Kino-Kamera «Amak»**, Gessnerallee 32, in Zürich 1, ist durch Verfügung des

Konkursrichters des Bezirksgerichtes Zürich vom 28. Dezember 1931 als geschlossen erklärt worden.

— 3 décembre. La Société Anonyme du Casino de Cossigny, dont le siège est à Cossigny (F. o. s. du c. des 26 septembre 1896, No 271, page 1117, et 13 mars 1917, No 60, page 416), a, dans ses assemblées générales des actionnaires des 14 juin 1929 et 13 mai 1931, procédé au renouvellement de son conseil d'administration, lequel est actuellement composé comme suit : président : Hri Dénéréaz, de Chardonne, négociant ; vice-président : François Despland, de Rougemont et Cossigny, mécanicien ; secrétaire-caissier : Marcel Guibert, de Villars-sous-Yens, notaire ; membres : Ls Dénéréaz, de Chardonne, négociant, et Charles Thibaud, de Penthaz, géomètre officiel, tous domiciliés à Cossigny. Louis Dénéréaz père, Paul Archinard, Jules Thibaud et Jules Guibert étant décédés, ont cessé de faire partie du conseil d'administration. La signature de Ls Dénéréaz père et Jules Thibaud est radiée. La signature sociale appartient dorénavant au président Henri Dénéréaz, signant conjointement avec le secrétaire Marcel Guibert.

— La liquidation par voie de faillite

ouverte contre Di Paolo, Loreto, ci-devant Cinéma Palace et Cinéma Théâtre, à Neuchâtel, par ordonnance rendue le 7 mai 1931 par le président du Tribunal I a été, ensuite de constatation de défaut d'actif, suspendue le 17 novembre 1931 par décision du juge de la faillite.

— Cinéma, etc. — 8 décembre. La société en nom collectif **Bonhôte & Cie**, à Leysin, achat de machines cinématographiques et exploitation du cinéma Apollo-Sonore (F. o. s. du c. du 1er juillet 1931), est radiée d'office ensuite de faillite.

— Le sursis concordataire accordé à **Dériaz Henri, Cinéma Moderne**, à Morat, est prolongé de 2 mois, soit jusqu'au 1er avril 1932.

L'assemblée des créanciers fixée initialement au 20 janvier 1932 est renvoyée au 24 février 1932, à 10 heures du matin, à la Salle du Tribunal, à Morat.

— 9 décembre. La société anonyme dite **Film Aap S. A.**, établie à Carouge (F. o. s. du c. du 16 juin 1930, page 1271), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1931, modifié ses statuts en ce sens que sa raison sociale sera dorénavant **Cinégram Société Anonyme**.

A propos des installations Livophone

Nous lisons dans la presse les éloges suivants :

MM. Sassoli n'ont point hésité à doter notre localité d'un cinéma sonore qui tiendra, sans aucun doute, la réputation qu'il est en train de se faire. Il appert que, tout au début, tout ne fut pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il fallut apprêter la grande salle du Casino de Vallorbe, qui n'était, cela va sans dire, point construite pour cela, spécialement. De grandes tentures furent installées un peu partout, afin de créer une acoustique favorable ; il fallut, entre autres, placer, derrière l'écran, de larges pièces de tissus, pour combler les vides de l'arrière-scène, qui anéantissaient les sons.

L'installation des appareils fut confiée à M. le Dr Livet, ingénieur, à Lausanne. On peut, certes, le féliciter du résultat acquis.

Actuellement, le Cinéma-Casino sonore émet images et sons d'une manière nette et harmonieuse. Les « bruits de fond », comme disent les techniciens, sont nuls. Ou, s'il en apparaît parfois, il ne s'agit que d'un presque imperceptible murmure qui provient généralement de la copie plus ou moins travaillée du film. Toutes les gammes sortent bien, dans toute l'ampleur, dans toute l'extensibilité, des différents registres. Les voix graves, les voix aiguës sont émises sans altération, qu'elles soient d'un mode vibratoire de l'une ou l'autre fréquence. Enfin, les tutti riches et puissants, et les solis fins et discrets s'expriment à satisfaction, à tel point qu'une oreille exercée peut concevoir les finesse de l'orchestration. — CINÉA. (« Feuille d'avis de Vallorbe ».)

* * *

St-Aubin ciné-sonore

En présence des autorités communales, on a inauguré le ciné-sonore de l'hôtel Pattus, dans une salle aménagée afin d'éliminer toute résonnance ; tendue d'étoffe de chaude couleur bleue

avec des bordures d'or, elle représente un ciel de Riviera, où les accents cent pour cent français de « La Tendresse » émurent le cent pour cent des spectateurs !

Pour que le film donne l'impression du naturel, pour que les sons trop amplifiés ou le ton nasillard ne choquent pas l'oreille, il fallait des appareils d'une conception sûre, bien construits et bien réglés. Dans ce que nous avons entendu et admiré, tout était réel ; aucun « bruit de fond », comme disent les techniciens, mais par contre les gammes sortaient bien, dans toute l'ampleur des registres, les voix aiguës ou graves étaient émises sans altération aucune.

Un fait à signaler, et qui fait honneur à notre pays, c'est que l'inventeur de ce procédé, M. Livet, ingénieur, à Lausanne, est Suisse. Son appareil donne un rendement égal, sinon supérieur, aux modèles coûteux d'origine étrangère. Pour terminer, nous remercions M. et Mme Pattus, de contribuer, une fois de plus et pour une bonne part, au développement de nos villages bernois.

(« Feuille d'avis de Neuchâtel »)

Bibliographie

Le Tout-Cinéma 1931-1932. — L'annuaire international que tous les cinématographistes reçoivent chaque année avec plaisir et attendent toujours avec impatience, vient de paraître.

Beaucoup plus important que l'annuaire, il donne, avec les adresses des firmes et des personnes s'occupant de cinéma ou en rapport avec notre industrie, toute une série de renseignements qui constituent une documentation de premier ordre que doivent posséder les professionnels avertis et amateurs éclairés.

« Le Tout-Cinéma » 1931-1932 contient en outre, une carte cinématographique indiquant par départements le nombre de salles équipées et de celles susceptibles de l'être, ainsi que toute une étu-

de sur l'exploitation sonore et le marché cinématographique actuel.

Comme on le voit, l'édition 1931-1932 a progressé comme le cinéma lui-même, dont elle est d'ailleurs un exact reflet chaque jour consulté par de nombreuses personnalités.

Ajoutons que « Le Tout-Cinéma » contient quelques pages consacrées à la Suisse.

L'édition 1931-1932 compte 1752 pages. On se la procure aux Publications Film, 166, rue Montmartre, Paris 2me. Prix, franco de port : Paris, 30 fr. ; départements, 35 fr. ; étranger, 45 fr.

* * *

La Cinématographie Française, que dirige avec tant de compétence M. Paul-Auguste Harlé, vient de publier son numéro trimestriel. Signalons à nos lecteurs ce magnifique numéro qui ne contient pas moins de 176 pages et de nombreux articles du plus haut intérêt. Nos sincères félicitations à notre grand frère français pour ce splendide résultat.

* * *

Nous avons reçu l'**Indicateur pratique du Commerce et de l'Industrie du canton de Vaud**, édité par G. Vaney-Burnier S. A. Cet ouvrage très utile constitue l'annuaire des industriels et commerçants du canton de Vaud, classés par ordre alphabétique de localité et de profession, avec registre du commerce, téléphone, compte de chèques postaux, etc., etc. Le plus complet en son genre.

* * *

Le Courrier Cinématographique, toujours fort intéressant, vient de lancer une heureuse initiative : « Le Concours national du scénario ». Étant donné la pauvreté actuelle des scénarios, ce concours vient bien à son heure et nous lui souhaitons de donner de bons résultats. La liste des membres du jury, composé de personnalités les plus en vue du théâtre, du cinéma et de la littérature est une sérieuse référence pour les candidats. Ce concours ne pourra-t-il pas être étendu à la Suisse romande qui ne manque pas d'auteurs de talent ?